

# ENERGYCYCLE

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse

Octroi du contrat pour la construction et l'exploitation de l'usine de biométhanisation sèche et de compostage

## **Énergycycle conclut une entente de 20 ans**

**Saint-Étienne-des-Grès, le 17 juillet 2023** – Le président du conseil d'administration d'Énergycycle, monsieur Michel Angers, est heureux d'annoncer aujourd'hui l'octroi du contrat pour la construction et l'exploitation de l'usine de biométhanisation sèche et de compostage. Cette étape importante marque le début d'une collaboration de 20 ans entre Énergycycle et le consortium Énergère.

Rappelons que, en amont, une vaste démarche d'exploration et d'analyse des différents types de procédés de compostage et de biométhanisation avait été réalisée. Une dizaine de procédés de traitement ont été explorés, incluant plusieurs visites de centres existants au Québec, en Ontario et en Europe. Finalement, Énergycycle a opté pour la biométhanisation sèche, un procédé fiable et éprouvé en Europe et au Canada.

À la suite d'un processus d'appel d'offres, Énergycycle confie le mandat au consortium Énergère, qui sera responsable du financement, de la conception, de la construction, de l'opération et du maintien de l'usine de biométhanisation sèche et de compostage.

*« Aujourd'hui marque une étape importante. L'octroi de ce contrat concrétise des années de travail pour Énergycycle. Nous sommes heureux de cette entente, qui permettra à la Mauricie de valoriser ses matières compostables à leur plein potentiel en produisant à la fois du biométhane et du compost »,* exprime M. Angers.

*« Nous sommes très heureux de la décision du conseil d'administration d'Énergycycle et nous considérons ce projet comme un partenariat à long terme entre Énergycycle et notre groupe. Tous les moyens ont été déployés pour que ce projet fasse rayonner la Mauricie »,* renchérit monsieur Louis-Philip Bolduc, directeur construction chez Énergère.

Le coût de la construction de l'usine est estimé à 65 millions de dollars. Les installations d'Énergère seront construites à Saint-Étienne-des-Grès sur les terrains appartenant à Énergycycle et feront partie intégrante de l'ensemble des installations de traitement des matières résiduelles. On prévoit que l'usine soit en opération en 2026.

## **Le fonctionnement de l'usine**

L'usine de biométhanisation sèche et de compostage sera conçue pour une capacité annuelle de 35 000 tonnes de matières organiques. Les matières compostables collectées à l'aide des bacs bruns seront transportées jusqu'au site d'*Énergycle* à Saint-Étienne-des-Grès, puis disposées dans des tunnels de biométhanisation afin d'en extraire le biogaz.

*Énergère* acheminera par la suite le biogaz à l'usine de purification de Waga Energy, également située sur le site d'*Énergycle*, qui sera responsable de purifier le biogaz pour en faire du biométhane. Les revenus de la vente du biogaz appartiendront entièrement à *Énergycle*. À la fin du processus de purification par Waga Energy, le biométhane sera vendu à *Énergir*. Les revenus anticipés par la vente de gaz de source renouvelable pourraient atteindre 800 000 \$ par année.

De plus, *Énergère* sera responsable de la disposition du compost résultant de la transformation à l'usine. Une portion du compost sera réservée pour être distribuée aux citoyens, par l'entremise d'*Énergycle*, dans le cadre d'une campagne annuelle. Des partenariats avec des entreprises agricoles seront également établis afin de valoriser entièrement le compost obtenu.

*« Nos critères étaient élevés et le consortium formé par Énergère a coché toutes les cases. C'est donc avec confiance que nous leur confions le mandat. C'est un choix responsable qui nous assure d'offrir un service de qualité, tout en respectant la capacité de payer des citoyens. On le sait, les coûts reliés à l'enfouissement des matières résiduelles augmentent d'année en année. Plus on va composter, moins on va enfouir. Si on veut réduire notre facture collective, on doit miser sur le bac brun »,* réitère M. Angers.

## **Les prochaines étapes**

D'ici la fin de l'année 2023, *Énergycle* déposera au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du gouvernement du Québec la description technique du projet ainsi que les études nécessaires pour l'obtention d'une subvention. Précisons qu'*Énergycle* a déjà obtenu une lettre confirmant l'éligibilité du projet au PTMOBC, assurant par le fait même l'accès au financement offert par ce Programme.

Depuis avril 2023, et jusqu'à ce que l'usine de biométhanisation sèche et de compostage soit en service, les matières du bac brun sont transportées vers un centre de transbordement situé sur le site d'*Énergycle*, puis redirigées vers les installations de compostage de Recyclage Notre-Dame, une filiale d'EBI Environnement. Ce sera ainsi au moins jusqu'à l'ouverture de la nouvelle usine en 2026.

*« La collecte du bac brun est commencée depuis déjà quelques semaines et on constate que ça se passe bien. On est sur la bonne voie. Continuons tous ensemble ce travail collectif pour détourner du lieu d'enfouissement les matières qui peuvent être compostées et revalorisées »,* conclut M. Angers.

### **À propos d'Énercycle**

Créée en 1991, *Énercycle* est un organisme municipal regroupant la MRC des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac, ainsi que les Villes de Shawinigan et de Trois-Rivières. *Énercycle*, qui assure la gestion globale des matières résiduelles de la Mauricie, porte une vision : valoriser et transformer les ressources qui lui sont confiées, contribuant ainsi à préserver la qualité de vie des générations futures.

-30-

Pour informations et entrevues :

Sylvie Gamache, conseillère en communication

Courriel : [sgamache@enercycle.ca](mailto:sgamache@enercycle.ca) | Cell. : 819 692-7786 | Tél. : 819 373-3130, 223